



Comité Technique local du 04/05/2021

La mise en place du NRP

coûte que coûte

Conviées en 2^e convocation ce 4 mai 2021, les Organisations Syndicales ont pu constater le désir accru de la Direction de voir avancer le NRP en nous invitant à examiner les conditions dans lesquelles s'organisera la 2^e phase du NRP prévue au 1^{er} septembre 2021, alors même qu'aucun bilan de la première phase NRP n'a eu lieu.

Après liminaires de toutes les OS, Monsieur SISCO a répondu sur plusieurs points :

- ✓ Le problème des effectifs est une décision nationale, c'est une volonté de se réorganiser, de changer méthodes et habitudes de travail. Ce n'est donc pas un débat à traiter en local.
- ✓ Les EFS (espaces France services) permettent une meilleure proximité du service public sur nos territoires et ne concerne pas que la DGFIP. Désormais, c'est nous qui allons vers le contribuable et non l'inverse, avec pour le 63 un EFS implanté par canton.
- ✓ Notre Directeur souhaite accompagner ces réformes ds les meilleures conditions possibles avec une vision la plus humaine possible.

Aux interrogations de Solidaires et FO sur son impasse sur les souffrances des personnels au travail, il répond s'intéresser plus au problème général qu'aux individualités dans un souci de confidentialité.

Après l'approbation des procès-verbaux de CTL précédents, sauf FO qui s'abstient, le point principal à l'ordre du jour est abordé : le NRP au 01/09/2021. Plusieurs fiches étaient fournies par la Direction : mise en place des accueils de proximité, des conseillers aux décideurs locaux (CDL), les SGC de Riom, Thiers et Issoire, la Trésorerie EPSMS de Thiers et la fusion des PCE.

L' accueil est encore et toujours un point de crispation. De proximité pour la DDFIP, à travers sa présence au sein des EFS, cette mission met en avant les difficultés d'organisation, la communication au sein des services, sur une période où les agents sont sous tension.

Si les 2 volontaires DDFIP pour servir en EFS ne savent toujours pas quel sera leur sort, les agents des SIP, eux, doivent se plier au planning d'accueil hors service lors de la campagne IR... non sans quelques grincements de dents. Les représentants CGT demandent le contexte légal obligeant un agent non volontaire à qui l'on impose de prendre son véhicule personnel, et précisent l'existence d'une jurisprudence. A cela, Mme CAUMON indique que les frais de missions sont remboursables. M. SISCO insiste sur l'affectation de l'agent qui, en SIP, a pour mission notamment l'accueil, potentiellement hors du service.

Lorsque Solidaire dénonce ce rajout de mission d'accueil dans les EFS, engendrant anxiété et mal-être des agents, le Directeur insiste sur la remise en question des agents : s'ils ne sont pas faits pour ces missions il faut qu'ils s'interrogent sur la possibilité de changer de métier. Il responsabilise les agents et les chefs de service en indiquant que ce genre de problème relève du management de l'équipe.

Mme MOREAU précise qu'en période de crise sanitaire, les plannings peuvent être amenés à évoluer mais que les chefs de service visent également à faire un roulement pour que ce ne soit pas toujours les mêmes à être sollicités sur ces missions.

Les accueils en EFS ont connus un certain engouement en période de campagne IR.

Précision : Mme CAUMON ajoute que si un agent n'a pas pu prendre sa pause méridienne minimale de 45 minutes, son chef de service a toute latitude pour lui créditer du temps sur la pointeuse.

Le médecin de prévention rajoute qu'entre le COVID et le NRP, les agents forment ou non une grande anxiété et une fatigue prononcée. Elle appelle la Direction à une grande vigilance.

Concernant **les services de Thiers**, la **CFDT-CFTC** demande des précisions quant au point évoqué sur les fiches mentionnant une potentielle ré-ouverture du restaurant administratif du site.

M. SISCO déclare être très attaché à cette idée mais attend un jaugeage de l'effectif d'agents intéressés. Il évoque de plus un possible accueil de personnel de l'Education Nationale. Vraisemblablement rien n'aboutira avant 2022.

La situation de la Trésorerie EPSMS inquiète l'ensemble des Organisations Syndicales :

Tenue par un contrôleur expérimenté et des collègues EDR, elle se voit accueillir des contrôleurs stagiaires, collègues de SPF... avant d'autres nouveaux collègues en septembre. Que de monde à former.

Face aux questions de la **CFDT-CFTC**, la Direction précise qu'elle attache une attention particulière à cette nouvelle structure même si elle avoue que l'individualisation du tutorat ne pourra être effectué contrairement aux annonces lors d'un CTL précédant.

Le SGC de Riom ne connaîtra pas encore le nom de son prochain chef, ni la date prévisionnelle de sa future installation, Mme CAUMON précisant que des mouvements complémentaires peuvent être possibles tout au long de l'année. Les OS précisent que la situation du service est déjà tendue alors que l'arrivée des communes de Manzat devrait intervenir au 01/09/21. Mme CAUMON répond que des emplois doivent arriver sur la structure (TAGERFIP donc potentiellement sur l'antenne), ajoutant que Montaigut a toujours été calibrée pour un effectif de 5 postes et non 7 comme évoqué par certains.

La fusion du PCE est revue. Initialement, l'équipe de Clermont-Fd devait rejoindre celle de Riom à Riom.

✓

Finalement, installation du nouveau SLR passant par là, ce sont les inspecteurs de Riom qui rejoignent Clermont-Fd... tout en maintenant une antenne non perenne de 4 inspecteurs à Riom... tout en laissant la possibilité aux inspecteurs de travailler en distanciel, potentiellement dans les locaux de Riom...

Mais oui, mais oui, vous avez bien compris : tout le monde se retrouve officiellement affecté à Clermont-Fd pour finalement aller travailler en distanciel où un bureau sera disponible. M. SISCO se glorifie d'avoir maintenu pour des raisons "sociales" les 4 agents sans pour autant que cela apparaisse au TAGERFIP . L'aspect social échappera peut-être à certains, les collègues des autres services restructurés apprécieront !

Le futur chef du service fusionné sera un IP. Les collègues de Riom seront reçus lors de la visite des RH à Riom le 05/05/2021. (A ce jour, C'est Mme Aude FOURNIER qui a été désigné gérante intérimaire pour 2 mois).

La mise en place des CDL a appelé peu de commentaires, la Direction précisant suite à la demande de FO qu'un point d'étape serait fait après un premier semestre d'exercice. Les collègues ont été tout particulièrement sollicités en ces périodes de budget. La situation devrait reprendre sur un rythme plus calme dorénavant.

Mis au vote, le point NRP est globalement rejeté par l'ensemble des OS, la **CFDT-CFTC** rajoutant que les difficultés de mise en place de EPSMS étaient une "preuve flagrante des limites de l'application du NRP".

✓ Questions diverses :

Les représentants FO pointent le problème des départs en retraite de collègues du CGR dont le transfert à Limoges est arrêté au 01/01/2022. M. SISCO précise comprendre qu'il n'est pas judicieux d'implanter de nouveaux agents de manière provisoire sur le service et compte sur les collègues de l'EDR, déjà très sollicités pour la Trésorerie EPSMS, le SPFE, les SIP... Non formée aux missions du CGR précise la **CFDT-CFTC**, l'équipe va également subir des départs en retraite sous peu. Nous aurait-on caché un recrutement massif sur l'EDR ? M. SISCO indique qu'il sera très vigilant à l'utilisation des renforts qui n'ont pas vocation à palier au manque d'effectif dans les services de manière prolongée.

La **CFDT-CFTC** interroge la Direction sur le site qui sera retenu comme référent caisse du département, notamment par rapport au problème des paiements des bons de secours du CCAS. Mme MOREAU répond être en contact avec le CCAS pour envisager la possibilité de paiement par carte au DAB plutôt que paiement aux guichets à Chamalières. Cependant, cela implique un problème au niveau du montant. Elle indique de plus être en attente de directives nationales sur le choix entre Chamalières et Clermont-Fd.

Mme CAUMON annonce les dates pour les demandes de mutation en locale : ALOA sera ouvert du 05/05 au 25/05/21, les postes vacants seront énumérés en annexe de la Note Départementale. La publication du rang de classement ne semble pas possible en local car chronophage. Enfin, la publication des affectations interviendra le 14/06/21.

Enfin, M. SISCO annonce que l'antenne du SIE de Riom implantée à Thiers, initialement prévue comme temporaire, a été requalifiée en permanente pour janvier 2022.

*Vos représentants élus de l'alliance **CFDT-CFTC** :*
*Jean-Christophe **LAGNIER** / Anne **DENEUVILLE-CONSTANT***
Contact : cftc.ddfip63@dgif.finances.gouv.fr ou cfdt.ddfip63@dgif.finances.gouv.fr